

invoqués il y a 16 mois et pourtant nous sommes obligés de le faire ou d'agir en robot en votant sans réfléchir.

• (4.20 p.m.)

J'exprime des regrets parce que lorsque le Parlement prend une décision sur une question d'importance majeure, et celle-ci en est une, je pense qu'une révision ne devrait être demandée que si la fuite du temps a modifié les circonstances, chose que je ne vois pas dans ce cas-ci. J'exprime aussi des regrets quant au principe du bill, qui ne prévoit que l'abolition partielle. Je suis vraiment bouleversé et navré pour quelques-uns de mes amis qui s'intéressent profondément à la question et qui se sont exprimés en faveur de l'abolition. Je suis désolé pour ceux qui s'efforcent depuis des années de faire modifier la loi et qui ont voté pour l'abolition l'an dernier. Je sais, pour m'être entretenu avec eux, que ce projet d'abolition partielle les consterne. Comme je l'ai dit en toute sincérité à certains d'entre eux, comment peut-on approuver le principe du bill, l'abolition partielle, quand on est partisan, depuis des années, de l'abolition totale? Je crois que le gouvernement n'aurait pas dû mettre les députés dans une situation aussi embarrassante; c'est injuste. Bien qu'un parti à la Chambre ait déjà déclaré, par l'entremise de son porte-parole, qu'il approuverait le bill dans sa forme actuelle, mais qu'il tenterait de le modifier en comité, on n'aurait pas dû, je le répète, créer une telle situation. Il est plus difficile de prendre une décision maintenant qu'il y a 16 mois. Je reproche cela au gouvernement.

Comme je l'ai dit tantôt, je ne voudrais pas reprendre les arguments que j'ai invoqués, il y a un an et demi. Je les ai revus deux fois, et il m'est impossible, en toute conscience, de les modifier, même quant aux termes employés. Par ailleurs, mon opinion au sujet de la peine capitale n'est pas inflexible; voilà l'optique dans laquelle j'aborde cette question.

Lorsque des journalistes m'ont demandé il y a deux ou trois jours comment j'allais voter sur ce projet de loi, je leur ai dit que je ne pouvais pas leur donner de réponse parce que je veux étudier le projet de loi et écouter le débat. Quiconque me demande de dire d'avance comment je voterai sur cette question ignore ma conception du rôle du Parlement. A mon avis, les décisions devraient être prises après un débat et non avant. C'est la seule raison pour laquelle j'ai refusé de

[L'hon. M. Churchill.]

déclarer catégoriquement comment je vais voter. Si le débat sur cette question continue, je changerai peut-être d'avis. Je suis prêt à me laisser convaincre. Si je suis persuadé par les arguments invoqués ou si je constate, après réflexion, que j'ai eu tort, je puis changer d'avis comme l'a fait le député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan) qui a franchement déclaré qu'après y avoir mûrement réfléchi, il avait changé d'avis. Ainsi le débat a atteint son objectif, qui était de faire changer d'avis les députés.

Jusqu'ici, malheureusement, je n'ai pas entendu d'arguments qui puissent me faire voter autrement que je l'ai fait il y a un an et demi. Plus tard aujourd'hui, ou bien lundi ou mardi, quelqu'un me persuadera peut-être de voter autrement, mais on n'a pas encore formulé un nouvel argument assez fort pour me faire changer d'opinion. J'ai exprimé mon regret quant à la méthode adoptée cette fois-ci et quant à la nature du projet de loi. Toutefois, si je m'oppose à la mesure, ce n'est pas parce que la ligne de conduite suivie m'irrite. Je ne m'arrêtera pas à une telle considération. Je m'oppose souvent à notre façon de procéder mais, cette fois-ci, je ne m'oppose pas au projet de loi pour de simples formalités. Toutefois, si j'étais un abolitionniste convaincu, je condamnerais sûrement très vivement le projet de loi.

Les statistiques ne m'ont pas encore convaincu. J'en ai parlé l'an dernier, et je ne veux pas répéter ce que j'ai alors mentionné. Sauf erreur, les statistiques ne tranchent pas la question ni dans un sens ni dans l'autre. Traitant de la question le 5 avril 1966, j'ai cité le Livre blanc qu'on nous avait présenté. Je ne suis pas convaincu que la crainte de la mort ne constitue pas un moyen de dissuasion.

On ne peut juger que par son expérience personnelle de la vie; or d'après ma propre expérience, l'être humain en général ne veut pas mourir. La crainte de la mort agit dans notre société. Je crains la mort chaque jour quand je me rends à la Chambre des communes et que j'en sors. Je ne quitte pas le trottoir quand les fanatiques de la vitesse passent près d'ici à 11 heures le soir, ou quand il passe des camions, des autobus ou des conducteurs peu sûrs, pour la simple raison que je ne veux pas mourir de cette façon. Je suis